

Compte rendu Audience DIT 22 mars 2016

Direction des Infrastructures de Transport : C. BOUCHET, J. LE DALL, N. PATIN
SNOPA CGT: BREUIL.C, BRO.D, BONNOT.D, BRESSON.P, DEBAT.P
Direction des Infrastructures de Transport : C. BOUCHET, J. LE DALL, N. PATIN
SNOPA CGT: BREUIL.C, BRO.D, BONNOT.D, BRESSON.P, DEBAT.P

Le SNOPA a sollicité cette audience auprès de la DIT dans le cadre de son action pour obtenir des recrutements dans les DIR et faire avancer rapidement le chantier statutaire des OPA.

En préalable, nous rappelons le contexte politique du dossier OPA.

- Depuis 2011, une interdiction de recruter imposée par la fonction publique et Bercy
- Depuis 2013 première inscription à l'agenda social, suivie d'une deuxième à l'agenda social 2015-2016.

Le 24 mai 2016, un relevé de conclusion de la réunion de conciliation préalable à l'action du 26 mai nous a été notifié par la DRH du MEEM dans lequel est précisé:

- Une consultation avec les services employeurs dès la mi-mai afin de faire remonter leurs besoins de recrutements.
- La réactivation du chantier inscrit à l'agenda social
- L'actualisation avec les employeurs des OPA du travail d'identification des missions, et des besoins en compétences ainsi que leur point de vue sur les ressources nécessaires à l'exercice de ces missions.
- La relance avec les organisations syndicales du chantier sur les évolutions du cadre statutaire des OPA

Le 18 juillet 2016, le ministère de la fonction publique annonce la fin du moratoire sur les recrutements et le renvoi vers chaque ministère le soin de faire évoluer les règles statutaires des Ouvriers d'Etat.

La condition de révision des règles statutaires est qu'elles se rapprochent de celles des fonctionnaires, condition impérative pour débloquent les recrutements.

Le 8 novembre 2016 : réunion bilatérale au cabinet du MEEM, N. MOURLON Conseiller social nous confirme que le travail sur le recensement des missions et métiers ainsi que les besoins en recrutements a été fait.

Le 8 décembre 2016 : réunion bilatérale avec la DRH qui nous confirme que ce travail a été réalisé sans nous indiquer le nombre de recrutements demandés

Le 21 décembre 2016 : le SNOPA est reçu au cabinet de la FP, Marc GAZAVE Conseiller social confirme ce qui a été arbitré :

- Les recrutements, il rappelle que ce n'est pas la fonction publique qui décide, c'est au MEEM à en faire la demande !
- Les évolutions de salaires liées aux catégories C et B (PPCR) peuvent être appliquées aux OPA

2 février 2017, Le Cabinet du MEEM, N. MOURLON et la DRH organise une réunion plénière avec les OS suivi d'un relevé de décision qui :

- donne seulement **un mandat** de la Ministre à la Secrétaire générale **sous un mois pour travailler sur un projet de quasi-statut** rénové se rapprochant des règles de gestion des fonctionnaires dans la perspective d'une fonctionnarisation ultérieure.
- Un arbitrage sera sollicité dans les meilleurs délais sur la reprise des recrutements d'ouvriers (MEEM, IGN, Météo France, aviation civile) au titre de 2016 et 2017 à la suite de la remontée des besoins de services.

Au cours de cette e réunion plénière, la DRH du MEEM annonce 127 recrutements d'ouvriers d'Etat (OPA –AC - IGN) ce qui fait par déduction **81 OPA** pour 2016 et 2017.

Après avoir présenté l'historique des différentes réunions essentielles de 2016-2017 concernant les OPA à nos interlocuteurs, nous les questionnons sur leurs relations avec la DRH du MEEM, nous voulons savoir si le travail sur les missions, les métiers, les besoins en compétences a été effectué et quels sont les recrutements demandés.

Mme BOUCHET nous indique que 22 recrutements ont été demandés essentiellement sur des postes d'opérateurs de CIGT, de maintenance d'équipements dynamiques, de réseaux, de systèmes et de gestionnaire de flotte. Elle précise par ailleurs que ces demandes ont été effectuées toujours dans un contexte de gel de recrutements puisque la fonction publique n'a toujours pas donné son feu vert.

Pour la CGT, ces 22 demandes sont nettement insuffisantes ne serait ce qu'au regard des 47 postes vacants publiés sur le cycle mobilité (auquel il faut rajouter 6 postes en DIR MC suite à une erreur de saisie). Dans la réalité, il faudrait immédiatement recruter 140 OPA et doubler les effectifs à terme pour répondre aux besoins réels des services.

Nous mettons en évidence la souffrance au travail des OPA qui se trouvent confrontés à une baisse de leurs effectifs qui entraîne souvent une polyvalence extrême, des conditions de travail parfois hors limite des garanties minimales. Mais aussi, le vieillissement de la population OPA obligée d'effectuer des missions pénibles, dangereuses...

La suppression de leurs missions est une menace permanente, une réalité, les OPA sont souvent confrontés à des reclassements absurdes qui les éloignent de leurs métiers d'origine.

L'absence de perspective, l'inquiétude sur le devenir des DIR, celui de leur statut ne finissent que d'accentuer leur souffrance.

Nous faisons remarquer qu'il est nécessaire dans certaine situation particulière d'apporter la possibilité aux directeur de service, de recruter des OPA notamment sur les métiers de maintenance mécanique dans les zones de DIR (ex : district de la DIRMC et DIRMED), dont la géographie aux reliefs accidentés, et les difficultés d'intervention, ne permettront jamais à une entreprise privée de répondre aux exigences de services publics et à la sécurité des usagers. Le coût de l'externalisation étant un facteur aggravant.

J.LE DALL répond qu'il existe sur le territoire dans les DIR des cas particuliers pour lesquels nous avons besoin de se pencher et d'apporter la réponse appropriée en terme de recrutement d'OPA car la géographie liée aux reliefs accidentés génère des difficultés d'intervention.

Nous faisons aussi également remarquer que le savoir-faire capitalisé au gré de l'expérience des OPA ne se trouve que très rarement dans le secteur privé.

Le fait de perdre les compétences acquises par les OPA conduit inéluctablement à la perte d'expertise. Expertise pourtant nécessaire y compris pour le contrôle du travail externalisé, à moins de laisser supposer l'octroi d'une forme de chèque en blanc ou la possibilité d'auto-commande aux entreprises bénéficiaires des marchés.

Il est évident que le sujet du statut et des recrutements sont étroitement liés, nous exhortons nos interlocuteurs d'intervenir auprès de la DRH du MEEM pour faire avancer ce dossier qui n'a que trop duré. La réunion prévue le 4 avril doit permettre d'enclencher un travail efficace.

Nous réaffirmons notre volonté de travailler concrètement sur le sujet. Nous remettons à la DIR nos études sur les salaires, le régime indemnitaire et le niveau de pension des OPA démontrant que nous ne sommes pas des nantis et que notre niveau salarial est devenu bien inférieur à celui des fonctionnaires.

J.LE DALL reconnaît qu'effectivement les futurs recrutements sur des fonctions pointues et spécifiques devraient s'effectuer au minimum au niveau de la catégorie B de la Fonction Publique.

Nous sommes d'accord sur ce point mais il faut qu'au niveau des employeurs un véritable travail soit effectué sur les compétences et les missions tenant compte de la réalité des besoins de service public mais aussi de l'évolution des nouvelles technologies.

Il faut aussi une réelle volonté politique d'entretien pour laquelle nous revendiquons une maîtrise publique par des agents publics et des services supports par des professionnels tels que les OPA

Mme BOUCHET est de notre avis sur la nécessité de faire un travail sur les missions et compétences mais en lien étroit avec la DRH du MEEM

En fin de réunion, nous interpellons J.LE DALL sur le maintien de la rémunération globale y compris des services faits pour les agents concernés directement ou indirectement par le plan de relance autoroutier.

Il répond qu'il a diffusé aux directeurs concernés la lettre du ministre du 22 février 2016 afin que des solutions soient trouvées au cas par cas.

Nous sommes loin de ce qui avait été prévu c'est-à-dire un décret, un véritable support juridique définissant les modalités de maintien de cette rémunération.

Conclusion

Cette réunion bilatérale avec la DIT, employeur des OPA dans les DIR démontre que nous ne sommes concrètement pas sortis de l'interdiction de recruter qui reste conditionnée à l'évolution de notre statut.

Il faut pour cela que le ministère avance rapidement sur un projet qui permette de débloquer les recrutements.

Nous devons continuer d'intervenir auprès de nos directions, les besoins réels doivent remonter et on ne doit pas se contenter pas d'un minimum de recrutements.

Nous devons nous battre pour nos missions afin qu'elles ne disparaissent pas, au contraire faire la démonstration de leur nécessité dans le cadre d'une politique d'entretien routier.

Après la réunion plénière du 4 avril, nous relancerons la DIT pour porter nos revendications sur les missions, les compétences exercées par les OPA notamment dans la perspective de l'évolution des nouvelles technologies.

Nous avons déposé plus de 1000 pétitions à la DRH le 7 mars, démontrant ainsi la mobilisation des OPA.

Le SNOA CGT ne lâche rien et continue de lutter pour les missions, les emplois et le statut des OPA !